



OPERATION ARGENT DE POCHE 2023

Pour les jeunes de 16 et 17 ans

Période juillet-août 2023

Information

Mairie de LA CHAPELLE CHAUSSEE

35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE

TEL 02 99 45 88 18

mairie@lachapellechaussee.bzh

Si tu es intéressé(e) par ce dispositif,

il suffit de nous adresser un CV, précisant ton profil (âge, études suivies, engagements associatifs, loisirs,...) et un courrier précisant les motivations pour participer au dispositif.

Merci de renvoyer ces éléments pour acte de candidature à

Mairie de LA CHAPELLE CHAUSSEE

35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE

Ou par mail

mairie@lachapellechaussee.bzh

avant le 15 juin 2023



Il s'agit d'un dispositif mis en place et financé par la mairie de LA CHAPELLE CHAUSSEE.

L'occasion pour toi de trouver ton 1^{er} job et découvrir des métiers et activités que tu ne connais pas.

Chaque mission sera encadrée par un adulte qui te prendra en charge.

Tu habites à la Chapelle Chaussée, tu es motivée !

Les vacances de 3h00 (avec pause 15 mn) seront rémunérées 15 €/la vacation.

Il te faudra l'autorisation parentale signée !

Cette mission est pour toi !



DOSSIER D'INSCRIPTION 2023

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE :

Age au 1^{er} juillet 2023

Adresse

Tel

Mail

J'autorise la mairie de LA CHAPELLE CHAUSSEE à verser l'argent de poche sur le compte bancaire de mes parents/ou je joins un RIB à mon nom

Signature

Mes disponibilités

en juillet

en août

pièces à joindre

CV+ lettre de motivation

Autorisation parentale (verso)

Photocopie pièce d'identité et livret famille

Relevé d'identité bancaire perso ou parents.

Madame, Monsieur :

En qualité de représentant légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :
La commune de La Chapelle Chaussée ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « *argent de poche* ».
En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra être assimilée à un salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans le dispositif. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet jusqu'au lieu de son travail, les frais inhérents aux dommages corporels ou psychologiques seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

La commune de La Chapelle Chaussée s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom : Nom :

Domicilié-e :

.....
.....

À participer à l'opération « *argent de poche* ».

Dans le cadre des chantiers, des photos ou reportage peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisées pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de mon enfant et leurs diffusions. Je n'autorise pas les prises de vue de mon enfant et leurs diffusions.

Fait à la Chapelle chaussée, le/...../.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom et prénom des parents